

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 23 novembre 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 23 novembre 2015 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. MARTY – BENOIT – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – PASTOR – SANCHEZ – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : MM. MAURY - BROUSSE.

Absent : M. FOURES - SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- AVIS SCHEMA COOPERATION INTERCOMMUNALE.

M. le maire présente à ses collègues le nouveau projet de schéma de coopération intercommunale arrêté par M. le Préfet de l'Aude qui sollicite l'avis de la commune.

Parmi les propositions, figure l'entrée de 9 communes qui composent actuellement la communauté de communes du Piémont d'Alaric, à CARCASSONNE Agglo, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le débat a porté sur deux propositions :

- Soit les propositions du Préfet sont acceptées conformément à la Loi NOTRe,
- Soit, compte tenu du processus en cours de l'intégration de 50 communes lors du précédent schéma qui n'est pas terminé, solliciter l'intégration de ces 9 communes après le renouvellement des conseils municipaux de 2020.

Après débat, le conseil municipal est favorable au respect des dispositions de la Loi NOTRe et de l'intégration de ces 9 communes au 1^{er} janvier 2017.

Accord du conseil municipal à la majorité (4 abstentions).

- SUBVENTION D.E.T.R. 2016.

Comme il avait été évoqué lors d'un précédent conseil, il sera proposé le projet du nouvel Hôtel de Ville, au titre de la subvention D.E.T.R. 2016.

Accord unanime du conseil municipal.

- SUBVENTION F.F.F.

M. le maire rappelle à ses collègues que ce dossier fait déjà l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fédération Française de Foot, décidée lors du conseil de juin.

Cependant, à la demande du comité régional, il y a lieu d'établir un ordre de priorité dans les différents travaux à réaliser.

M. le maire propose en 1^{er} « le Vestiaire », en 2^{ème} « l'éclairage », en 3^{ème} « l'aménagement des terrains ».

Le montant global des travaux reste inchangé.

Accord unanime du conseil municipal.

- APPROBATION D.C.E. VESTIAIRE SPORTIF.

M. le maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de l'extension des installations du complexe sportif, il est prévu l'agrandissement des vestiaires.

Le permis de construire est en cours.

L'estimation du projet a été établie par M. Raymond PAULY, architecte. Elle s'élève à 90 209,02 € H.T.

Le montant sera celui du dossier de consultation des entreprises.

Accord unanime du conseil municipal.

- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.

Dans le cadre de la mise en place de l'Agence Postale Communale début 2016, M. le maire propose à ses collègues de passer la durée hebdomadaire de travail de Mme Marie CARBOU de 32 à 35 heures.

Cette décision entraînera une modification du tableau des effectifs avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Accord unanime du conseil municipal.

- MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE.

Pour les mêmes raisons, concernant la mise en place de l'Agence Postale Communale, il propose que l'indemnité administrative et technique des deux agents chargés de ce service qui est actuellement de 2,5 % passe au taux de 4 %.

Accord unanime et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

- LOCATION IMMEUBLE « LA POSTE ».

M. le maire donne lecture de la lettre de M. Sébastien SALANDINI, diagnostiqueur, intéressé par la location de l'immeuble de La Poste.

Le montant de location proposé est de 300 € par mois, auquel s'ajoutent la T.E.O.M. et diverses charges pour un montant de 30 € environ.

Accord unanime du conseil municipal.

- LOCATION IMMEUBLE « TREBUCHON ».

M. le maire fait part à l'assemblée, de l'accord de Mme Sophie MITJANA pour la location de l'ensemble, à compter du 1^{er} janvier 2016 selon les conditions suivantes :

- Location 700 € par mois, plus les charges soit 70 € environ,
- Prise en charge par la locataire des dépenses d'électricité, de téléphone, de chauffage, d'entretien.
- Engagement pour deux ans maximum.

Accord unanime du conseil municipal.

- SITE INTERNET COMMUNAL.

M. le maire rappelle que ce dossier avait été présenté lors d'un précédent conseil municipal.

La décision avait été ajournée dans l'attente d'un examen précis du dossier par M. Stéphane AZEMA.

M. AZEMA, après contact avec la société TTMO, confirme tout l'intérêt de passer une convention avec cette dernière afin d'assurer l'hébergement du site ainsi que sa modernisation.

Les frais de cette opération s'élèvent à 2 820 € T.T.C. et l'hébergement à 50 € annuel.

Accord unanime du conseil municipal.

- ASSURANCE MOBILIER BIBLIOTHEQUE.

Mme POUSSE, responsable de la bibliothèque, informe le conseil municipal que la commune est saisie par le département, afin d'assurer le mobilier et livres qu'il met à disposition à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une suite favorable à cette demande et mandate le maire afin de faire le point avec l'assureur de la commune sur ce dossier.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Repas du 3^{ème} âge.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide que l'âge retenu pour le repas des aînés sera celui de l'âge légal de la retraite soit 62 ans.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ Mme BRAULIO informe ses collègues que le repas des aînés aura lieu le samedi 13 mars 2016 et les vœux à la population le vendredi 08 janvier 2016.

⇒ M. GREFFIER indique que la commune a été saisie par M. le Préfet de l'Aude demandant une mise à jour du plan communal de sauvegarde, au titre de la révision communale prévue par la Loi. Il donne lecture des fiches mises à jour qui portent sur l'actualisation des numéros de téléphone des personnes référentes.

Il demande au conseil de se prononcer.

Accord unanime du conseil municipal.

Dans le même ordre d'idées, M. le maire informe qu'il va recevoir prochainement le représentant de la société CII Télécom qui a été retenue par le SMMAR pour une information sur les alertes par téléphone, smartphone ou Internet.

Ce système, qui est repris par de nombreuses communes, apportera plus efficacement l'information aux administrés lors d'évènements.

Le dossier sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

⇒ M. le maire profite de ce dossier pour rappeler que le risque « inondation » doit rester présent dans la mémoire des habitants de la commune.

A ce sujet, il indique que l'exposition itinérante sur le risque « inondation » réalisée par le SMMAR sera installée le jour des vœux.

Il indique également que le plan communal de sauvegarde sera mis sur le site de la commune et une réunion spécifique sera organisée avec l'ensemble du conseil municipal prochainement.

JOURNEE LAICITE.

A l'occasion de la journée de la laïcité du 09 décembre 2015, une manifestation sera organisée avec les enfants des écoles sur le site de la capitelle avec la plantation d'un arbre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 h 30.

Le Maire,


Alain MARTY

